



**Je crois
à votre projet
et je souhaite
y participer.**

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail _____ @ _____

Je m'engage à prier pour le succès de ce projet.

Je fais aujourd'hui un don de :

50 € 100 € 200 € autre _____ €

renouvelable

Je peux faire un prêt sans intérêts de _____ pour une
durée de _____ ans.

Merci de retourner ce coupon : Centre La Costette - 43520 Mazet St Voy
ou par fax : 04 71 65 03 56 ou par email : contact@costette.com

RIB : ASSOC. JEEL Banque : CRCA Le Mazet St Voy

IBAN : FR7614506023005894022400090 BIC : AGRIFRPP845

Informations importantes

La JEEL est reconnue organisme d'intérêt général. Vous recevrez donc un reçu fiscal qui vous permettra de profiter d'une déduction de vos impôts selon les dispositions suivantes :

Avantages pour les donateurs imposables, personnes physiques ou morales

Les dispositions fiscales vous permettent de déduire de vos impôts 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Au-delà du plafond de 20% de votre revenu imposable, vous pouvez reporter votre réduction d'impôts sur 5 ans.

Pour les sociétés :

Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant les versements, pris dans la limite d'un plafond unique de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires hors taxes.

Lorsque les dons excèdent le plafond de 5 pour 1000, l'excédent est reporté successivement sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'exercice.